

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FEVRIER 2022

Date convocation : 16 FEVRIER 2022

Date affichage : 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, maire.

Etaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, ELOY Angélique, TAVERNIER Mélissa

MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien, FOURNIER Eric, GAMBET Clément, MAMOU Thierry, MERCIER Sylvain

Absents excusés : Mme DEVOS représentée par M. de CAFFARELLI Christian, Mme DUCHEMIN Christiane représentée par M. FOURNIER Eric, Mme LELONG Marie-Line représentée par M. MERCIER Sylvain.

Secrétaire de séance : M de CAFFARELLI Grégoire

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Délibération concernant le projet éolien du Camp Thibaut à ESSERTAUX,**
- **Délibération composition de la commission d'appels d'offres,**
- **Délibération pour nommer le représentant de la commune à la CAO de la CCALN,**
- **Délibération validation du plan d'adressage,**
- **Délibération adhésion à l'assurance groupe du Centre de Gestion,**
- **Délibération concernant l'offre d'achat de la Ruralithèque,**
- **Délibération pour le contrat de maintenance des bouches à incendie,**
- **Délibération modification des statuts de la FDE80,**
- **Participation à l'opération Hauts-de-France propre,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Avant de poursuivre, M. de CAFFARELLI demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la refacturation de travaux à un habitant d'Epagny. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité l'ajout de ce point complémentaire.**

Avis sur le projet éolien d'Essertaux

La commune d'ESSERTAUX a un projet éolien comprenant quatre éoliennes et un poste électrique. Une présentation de ce projet est faite auprès du conseil municipal pour avis. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé sur ce projet à 9 voix contre et 6 abstentions.**

Commission d'appel d'offre de la commune

La commission d'appel d'offre des communes de moins de 3500 habitants est composée du maire et de 3 titulaires et 3 suppléants élus par le conseil municipal.

Sont candidats comme titulaires : Sylvain MERCIER, Candice BARJAT, Isabelle CARLE.

Sont candidats comme suppléants : Angélique ELOY, Mélissa TAVERNIER, Clément GAMBET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité les candidatures de Sylvain MERCIER, Candice BARJAT et Isabelle CARLE comme titulaires et Angélique ELOY, Mélissa TAVERNIER et Clément GAMBET comme suppléants.

Commission d'appel d'offre de la CCALN

Il y a lieu de nommer un représentant de la commune à la commission d'appels d'offres et groupements d'achats organisés par la CCALN.

M. Sylvain MERCIER est candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité la candidature de Sylvain MERCIER à la commission d'appel d'offres et groupements d'achats organisés par la CCALN

Plan d'adressage

Le déploiement de la fibre lancé par SOMME NUMERIQUE en 2021 impose un plan d'adressage précis tenant compte des évolutions futures de l'urbanisme de la commune.

L'adressage facilitera également l'intervention rapide des secours (police, ambulances, etc), les services à la personne, la distribution du courrier, les livraisons, ramassage des déchets, etc...

De plus la nouvelle loi 3DS fait obligation aux communes d'établir une Base d'Adresses Locale, sous la responsabilité du maire.

La dénomination de l'ensemble des voies de la commune est à vérifier ainsi que la numérotation.

Les modifications proposées font l'objet du document ci-joint.

Un accompagnement sera proposé aux personnes concernées par les formalités à effectuer suite à ces changements, notamment les démarches en ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la dénomination des nouvelles voies de la commune.

Le Conseil Municipal, à une voix contre, quatre abstentions et dix voix pour, a accepté la nouvelle numérotation des propriétés.

Adhésion assurance groupe des agents

Le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Somme a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Offre de la Société SOFAXIS :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : taux 8,10 %

Risques garantis : décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêts), longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public : taux 0,95%

Risques garantis : accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêts), Grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à quatorze voix pour et une abstention, la proposition de la société SOFAXIS pour une durée de 4 ans, et autorise le maire à signer les conventions en résultant.

Ruralithèque

La commune a reçu une offre d'achat de M. CHOQUET, voisin mitoyen, d'un montant de 45000 € pour la ruralithèque avec engagement de maintenir en service le clocheton.

Une évaluation du service des domaines confirme la valeur de 45000 € avec la possibilité pour la commune de faire varier le prix de plus ou moins 10%. Il y a lieu de délibérer pour décider soit de la vente de cet immeuble soit de sa réhabilitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à deux voix contre, quatre abstentions et neuf voix pour, de garder l'immeuble et de le réhabiliter.

Contrat de maintenance bouches à incendie

La société des Eaux de Picardie a transmis un contrat de prestations de service pour la vérification et la maintenance des hydrants pour une durée de 6 ans.

Propositions :

Formule REGLO (surveillance) 287,00 € / an

Formule ZEN (maintenance) 616,00 € / an

Le maire propose de retenir la formule ZEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à douze voix pour et trois abstentions, de choisir la formule ZEN et donne tous pouvoirs au maire pour signer le contrat de prestation avec la Société des eaux de Picardie.

Modification des statuts de la FDE

La Ville d'ALBERT a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme. Cette adhésion nécessite une modification des statuts de la FDE80.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à quatorze voix pour et une abstention, la modification des statuts de la FDE permettant l'adhésion de la Ville d'ALBERT à la FDE80.

Refacturation abattage arbres

Des travaux d'élagage de haie doivent être effectués rue du Fort à Epagny, notamment sur la haie mitoyenne entre Monsieur Sébastien MARCHAND demeurant 28 rue de la Faloise et la commune. En accord avec celui-ci, il a été décidé de faire réaliser ces travaux en même temps par la Société BADAIRE. Monsieur Sébastien MARCHAND s'est engagé à rembourser la moitié de la facture à la mairie. Le devis s'élève à 1200 euros TTC. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour faire le nécessaire pour refacturer la moitié de la facture d'élagage à Monsieur Sébastien MARCHAND, soit la somme de 600 euros.**

Participation à l'opération Hauts de France propres

L'opération est programmée les 18, 19 et 20 mars 2022. La commune y participera le 20 mars à 10 h, rassemblement à la salle des fêtes. Un moment de convivialité terminera cette matinée.

Questions diverses

- Chèque CESU : une famille demande la possibilité de payer la garderie au moyen de chèques CESU. Ceci nécessite un agrément et peut entraîner des frais pour la commune. Nous prenons des renseignements auprès de la Trésorerie. Un rappel de ce service et des avantages fiscaux liés à la garde d'enfants pourra être fait auprès des parents concernés
- Modification simplifiée du PLUi : Le dossier est mis à disposition du public avec un cahier d'observation. Il est consultable en mairie du 11 mars au 11 avril. Il s'agit essentiellement de mesures d'assouplissement.
- Plantation 1 arbre 1 enfant : La date de plantation des arbres est fixée au 26 mars à 10h00.

La séance est levée à 22h30